

PROCÈS VERBAL

ADMISSION AU RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER – SPÉCIALITÉ GARDE FRONTIÈRE – RÉGION OCCITANIE – SESSION 2023 –

Le préfet de l'Hérault

Le mercredi 04 octobre 2023 s'est réuni le jury compétent pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer – Spécialité Garde Frontière - Région Occitanie – session 2023.

La liste des candidats admis a été établie par ordre de mérite comme suit :

- **Liste principale : 10**
- **Liste complémentaire : 6**

LISTE PRINCIPALE		
RANG	NOM	Prénom
1	TROWERS	Nicole
2	RAISS	Khalid
3	THIEBAUT	Alexandre
4	MENDAME ADOTEVI	Pélagie
5	OUALI	Omar
6	FABARON	Baptiste
7	DJEBLI	Amal
8	HARROUCHE	Nizar
9	VILOCY	Valérie
10	GELLIDA	Romain

LISTE COMPLÉMENTAIRE		
RANG	NOM	Prénom
1	DI STEFANO	Alexis
2	SOLLEUX	Florian
3	BEN SAID	Rahma
4	FAURE	Sébastien
5	POLISSET	Clara
6	BATTAL	Céline

Pour le préfet et par délégation,
Le président du jury,

Béatrice FADDI

Nadine
ABRIC

Sébastien
VIGNAL

Karine
BONELLI

Bouchra
EL OUADI

Guy
MORGENTHALER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.